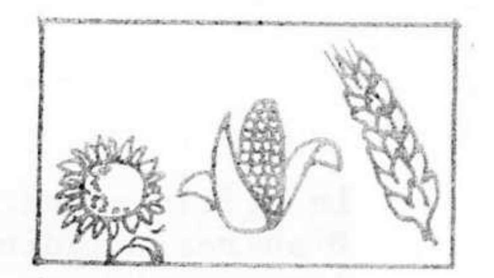
DLP 18-3-87044110



ILE DE FRANCE

ISSN 0767 - 5542



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, Rue Paul Doumer - 93100 MONTREUIL.
tél : 42/87/76/71.

PUBLICATION PERIODIQUE CPP N° 536 A D
Abonnement annuel : 150 F.
Régisseur des Recettes : D.D.A.
C.C.P. 9063 96 U PARIS .

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 339 DU 12 FEVRIER 1987 - ENVOI N° 2

ATTENTION ! dernier bulletin sans réabonnement .

CEREALES	:	Mouche grise: intervenir en végétation : oui, mais quand ?
	:	Piétin verse : les organismes se sont concertés.
BETTERAVE	:	Insecticides au sol.

CEREALES

● MOUCHE GRISE

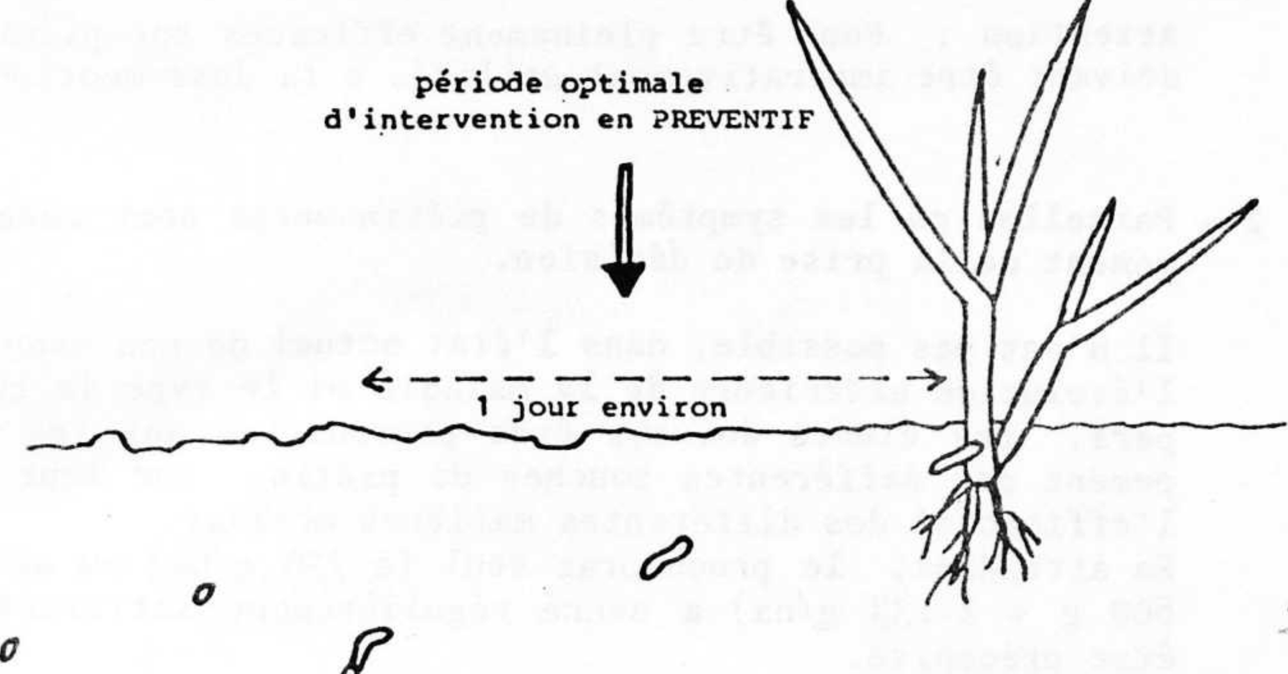
- SITUATION : Après la vague de froid qui a permis une assez bonne conservation des oeufs de mouche dans le sol, les températures se sont élevées rapidement depuis 8 jours environ.
Ce réchauffement devrait permettre aux oeufs d'éclore, (des jeunes larves ont été trouvées dans une région proche : la Champagne); et aux larves de migrer vers la surface à la rencontre des pieds de céréales.

- PRECONISATIONS :

. Si vous avez décidé d'intervenir en végétation avec un produit à action préventive, il faut traiter entre l'éclosion des oeufs et la pénétration des jeunes larves à la base des pieds. Le BIRLANE CE 40 a obtenu une homologation pour ce type d'action à la dose de 1,5 l/ha.

. La période optimale d'intervention se situe entre le 17 et le 19 février .

. Notre répondeur téléphonique (48.58.06.15) vous tiendra informés d'éventuelles modifications .



imprimerie de la Station ILE DE FRANCE - Directeur Gérant :

P3

LA LUTTE CONTRE LE PIETIN-VERSE DU BLE EN 1987

(Note commune I.N.R.A., I.T.C.F., S.P.V.)

Le piétin-verse n'est pas la seule maladie à prendre en compte à la montaison. D'autres maladies du complexe parasitaire peuvent à elles seules justifier une intervention et guider le choix du produit et de l'époque d'application. Pour cela, il existe une large gamme de spécialités, décrites dans le dépliant vert "Protection des céréales" édité par l'I.T.C.F., l'I.N.R.A. et le S.P.V., et offrant une relative souplesse dans leur date d'utilisation.

Au contraire, dans les situations où une bonne efficacité est particulièrement recherchée sur piétin-verse, le choix du produit est plus limité et son positionnement revêt une grande importance.

Deux cas peuvent être distingués :

Cas n° 1 : Parcelles sans risque de résistance aux benzimidazoles et thiophanates.

L'intervention doit être déclenchée dès que **20 %** des talles présentent des symptômes de piétin-verse au niveau des gaines et juste avant le passage du champignon sur la tige. Les produits à base de benzimidazoles possèdent une relative souplesse d'emploi, ce qui autorise des applications jusqu'à mi-montaison quand le seuil est atteint tardivement.

Cas n° 2 : Parcelles où existe un risque de résistance aux benzimidazoles et thiophanates.

Les produits utilisables doivent être appliqués précocement pour avoir leur pleine efficacité. La décision doit être prise au plus tard au stade 2 noeuds.

Deux possibilités se présentent alors :

1 - Parcelles où le piétin-verse se développe précocement et atteint le seuil de 20 % de talles attaquées superficiellement avant le stade 2 noeuds.

Les produits à utiliser sont :

- SPORTAK 45 à 1,66 l/ha
- SPORTAK PF à 1,5 l/ha
- SPORTAK MZ à 1,33 + 4,7 l/ha
- PUNCH C à 1,2 l/ha
- TRIUMPH à 3,75 l/ha

Attention : Pour être pleinement efficaces sur piétin-verse ces produits doivent être impérativement utilisés à la dose mentionnée ci-dessus.

2 - Parcelles où les symptômes de piétin-verse sont encore peu développés au moment de la prise de décision.

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de prévoir l'évolution ultérieure de la maladie ni le type de souche qui se développera. Des études doivent être poursuivies sur les facteurs de développement des différentes souches de piétin, sur leur nuisibilité, et sur l'efficacité des différentes matières actives.
En attendant, le prochloraz seul (à 750 g/ha) ou associé au mancozèbe (à 600 g + 2 133 g/ha) a donné régulièrement satisfaction en 1986 et peut être préconisé.

1987 - TRAITEMENTS INSECTICIDES AU SOL EN CULTURES DE BETTERAVES SUCRIERES

MATIERE ACTIVE g/ha	NOM COMMERCIAL	DOSE HA/P.C	RAVAGEURS SOUTERRAINS							RAVAGEURS AERIENS			OBSERVATIONS
			ATOMAIRE	BLANIULE	TAUPINS	TIPULES	SCUTIGERELLE	VERS BLANCS ET GRIS	NEMATODE	ALTISES	PEGOMYIE	PUCERONS	
Aldicarbe 1000g/ha	TEMIK G	20 kg	xx	xxx	xx	xxxx	xxx	-	xx	xxx	xxxx	xxxx	en localisation
Bendiocarbe 300g/ha	GARVOX 3 G. (non systémique)	10 kg	xxx	xxxx	xxx	-	xxxx	-	-	xxx	-	-	application dans la raie de semis avec incorporation.
Benfuracarbe 600g/ha	ONCOL 5 G.	12 kg	xxxx	xxx	xxx	xxx	xxx	-	-	x	xxx	xx	en localisation
Carbofuran 600g/ha	CURATER DELEX	12 kg	xxxx	xxxx	xxx	xxxx	xxxx	-	xx	xxx	xxx	xxx	localiation raie semis
Carbosulfan 600g/ha	MARSHAL 5 G.	12 kg	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	-	-	-	xxx	xx	en localisation
Chlormephos 400g/ha	DOTAN (non systémique)	8 kg	x	xxx	3kg/ha	-	xxx	5kg/ha	-	-	-	-	en localisation
Disulfoton 1000g/ha	DISYSTON-SOLVIREX SYSTOSOL-TERTION G	20 kg	-	-	-	-	-	-	-	-	xx "	xxx "	avec application dans la raie du semis
Furathiocarbe 600g/ha	DELTAMET	12 kg	xxxx	xxxx	xxx	xxxx	xxxx	-	-	-	xx	xx	localisation raie semis
Terbuphos 300g/ha	COUNTER +	10 kg	xxx	xxxx	xxxx	xxx	xxxx	-	-	xx	xx	xx	utilisation en localisation dans la raie du semis
Thiofanox 800g/ha	DACAMOX 5 G	15 kg	xx	xxx	xx	xx	xxx	-	-	xx	xxxx	xxxx	" "
Aldicarbe + lindane	TEMIK LD TEMIK M	15 kg	xxx	xxx	xxxx	-	xxx	-	-	x	xxxx	xxx	en localisation
Chlorpyriphos éthyl +	LORSBAN L 16	3 l	x✗	x✗	x✗	xxxx	x✗	xxxx	-	-	-	-	3 l Post semis
Lindane	KREGAN	5 l	xx	xx	xx	✗xx✗	xx	xxxx	-	-	-	-	5 l Pré semis